



Mensuel de l'Union Nationale des Amicales de Camps de Prisonniers de Guerre  
(Reconnue d'utilité publique)

EDITION DE L'AMICALE DU STALAG II C  
" ENTRE CAMARADES "

REDACTION ET ADMINISTRATION :  
68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9°)  
Téléphone : Trinité 78-44

Compte chèques postaux : Paris 5003-69

## LE 23 FEVRIER 1958, A L'AMICALE

La 13<sup>e</sup> Assemblée générale a eu lieu.

C'est devant une quinzaine de camarades que, le 23 février 1958, vers 11 h., le président, Gustave Manin, déclare la séance ouverte.

### Le rapport moral

Dans une très courte allocution, il remercie les présents, excuse certains absents et donne la parole au secrétaire, Roger Gaubert, pour la lecture du rapport moral que voici :

Voici venue la 13<sup>e</sup> Assemblée générale de notre Amicale. Les superstitieux optimistes verront dans ce 13 un signe évident de chance, la perspective d'un bel avenir immédiat, l'annonce d'une recrudescence, d'un regain d'activité. Les pessimistes, au contraire, parleront de mauvais augure et se demanderont s'il y aura seulement une suite.

Nous, qui ne sommes pas superstitieux, qui savons nous rendre compte et qui sommes bien placés pour ce faire, nous, qui ne craignons pas d'affronter la vérité et de la dire, nous sommes dans l'impossibilité de nous prononcer quant à l'avenir de l'Amicale.

Nous savons seulement que nous ne sommes strictement que trois pour faire vivre notre association. Que l'un de nous soit momentanément défaillant et l'Amicale tombe en léthargie : nous l'avons constaté pendant les vacances, où l'absence du responsable du bulletin a empêché celui-ci de paraître; plus tard, la maladie de notre dévoué trésorier a mis en sommeil notre action sociale. Il nous faudrait de l'aide, une aide effective et pas seulement des appuis moraux. Il nous faudrait avoir la possibilité de combler les vides temporaires, et aussi des forces nouvelles pour régénérer notre association sans vitalité. C'est pourquoi, comme chaque année, nous nous permettons de vous adresser un appel pressant afin d'obtenir des collaborateurs.

Ces considérations pessimistes ne doivent, pourtant pas, nous faire oublier la reconnaissance que nous devons avoir envers ceux qui se sont dévoués pour que l'Amicale continue, malgré tout, à jouer son rôle.

Merci à notre président, Gustave Manin, qui ne désespère jamais, lui, et qui paie de sa personne pour franchir les caps difficiles. Manin a tenu la trésorerie pendant la maladie de notre « Argentier »; il a, pratiquement seul,

assuré le fonctionnement de notre association pendant plusieurs mois; il s'ingénie à trouver des solutions susceptibles de redonner vitalité et intérêt à notre groupement. Il a droit à toute notre gratitude.

Merci à Robert Tarin qui, heureusement, nous est revenu, après une longue et douloureuse maladie ayant nécessité plusieurs interventions chirurgicales. Tarin a repris sa tâche avec confiance et ardeur et nous sommes assurés qu'il nous donnera tout à l'heure un compte rendu financier en bonne et due forme. Rien, vous pouvez m'en croire, ne lui a échappé de ce qui s'est fait durant son absence. Nous sommes heureux de lui exprimer notre satisfaction de le voir de nouveau parmi nous et en bonne voie de rétablissement et aussi notre reconnaissance pour la part qu'il a toujours prise dans l'activité de notre Amicale. Sans toi, Robert, je n'hésite pas à le dire, l'Amicale ne tiendrait pas aujourd'hui sa XIII<sup>e</sup> Assemblée générale.

Après ces congratulations intérieures, dont je vous prie de m'excuser puisqu'elles s'adressent à des membres du Bureau, je tiens à remercier tous les camarades qui nous ont aidés par leurs encouragements écrits et leur appui matériel. Beaucoup de lettres charmantes nous sont parvenues qui ne ménageaient pas leurs compliments; plusieurs mandats nous ont été adressés répondant à l'appel de « Vous êtes formidables ». Tout cela nous a réconfortés et nous a montré que beaucoup de nos adhérents s'intéressaient encore à notre œuvre. C'est, d'ailleurs, la raison pour laquelle, ne voulant pas les décevoir, nous voudrions avoir la possibilité de faire encore davantage.

Il me faut, maintenant, — et je suis heureux de le faire verbalement, — remercier et saluer tous ceux qui sont là, ceux qui se sont déplacés, quelquefois d'assez loin, pour indiquer par leur présence l'intérêt qu'ils portent à notre Amicale. Provinciaux, Banlieusards, Parisiens, soyez remerciés d'être venus assister à cette Assemblée générale et au banquet qui suivra, banquet amical par lequel nous marquerons la joie que nous avons à nous retrouver et notre volonté de rester unis, longtemps après les épreuves communes.

Je salue également, au nom de tous, tous les camarades qui n'ont pu se joindre à nous en ce jour,

mais qui, néanmoins, ne nous ont pas oubliés.

Quelle est la situation présente de l'Amicale ? Les 554 cotisants de 1956 ont encore « fondu » en 1957, puisque nous ne sommes plus que 432 cette année. De sorte que nous nous retrouvons au même point qu'avant la grande prospection. Disons tout net que la plupart de nos camarades qui s'étaient joints à nous, dans une grande mesure par surprise, nous ont abandonnés dès qu'ils en ont eu l'occasion. Comme ce n'étaient pas des convaincus, peut-être cela vaut-il mieux, car nous pouvons considérer qu'ils avaient une petite rancœur envers l'Amicale qui les avait assimilés sans leur entier consentement.

Nous sommes, maintenant, entre partisans farouches de la coopération entre anciens camarades, entre gens qui pensent que l'union fait la force et aussi que l'on peut consentir quelques petits sacrifices pour aider ceux au niveau desquels on s'est trouvé soi-même pendant cinq ans et qui, malheureusement, n'ont pas réussi à rétablir leur situation.

En somme, tant que l'Amicale vivra, elle comprendra entre 300 et 400 membres, ceux qui y ont adhéré à ses débuts, ceux qui sont venus d'eux-mêmes, ceux qui ont compris ce que signifie le mot « entraide » et qui ont la volonté de lui donner un sens pratique. Ce nombre d'adhérents peut paraître dérisoire si on le compare à l'effectif de certaines autres Amicales, mais il est appréciable si nous tenons compte de ce que nous pourrions ne plus exister. Et, pourtant, c'est surtout maintenant que nous aurions besoin d'être forts pour lutter en vue de la défense de nos intérêts. Certains ne le comprennent pas : contentons-nous de le regretter et gardons la conscience tranquille; nous avons fait ce qu'il était humainement possible de faire. Que ceux qui considèrent plus tard qu'ils ont été lésés ne s'en prennent qu'à eux-mêmes : peut-être que, s'ils avaient consenti à se grouper pour faire valoir avec plus de force leurs droits, n'en seraient-ils pas arrivés là.

Notre trésorier vous dira tout à l'heure que les cotisations ont apporté à notre caisse la somme de 204.000 francs, ce qui représente beaucoup plus que 432 fois 400 francs. Cela signifie simplement que bon nombre d'entre vous ne se contentent pas d'envoyer le minimum de cotisation, soit 400 francs. Les mandats de 500 francs sont nombreux, ceux de 1.000 francs ne sont pas rares et il nous est arrivé d'en enregistrer de 5.000.

Avouons d'ailleurs, que, si nous n'aimons pas envoyer des mandats par recouvrement (ce qui, par parenthèse, nous occasionne un travail considérable), c'est surtout parce qu'ils ne nous apportent que 414 francs. Malgré tout, comme les années précédentes, nous sentons qu'il faudra nous astreindre à recourir à ce moyen, et, ce, dans les premiers mois de 58; car nous avons besoin de savoir au plus tôt

### Intuition

J'ai pris ta joie pour l'épargner  
De l'étreinte des pieuvres sombres  
Et je ne compte plus le nombre  
D'heures passées dans la pénombre  
De ta présence, à espérer.

J'ai attendu le long des jours,  
Rongé d'angoisse, sans rien dire  
De mes doutes, de mon délire,  
J'ai attendu que tu déchires  
Le suaire de ton amour.

J'ai enfin entr'ouvert la porte  
Qui s'opposait à mon envie  
De te dire combien, amie,  
J'ai compris la nuit de ta vie  
Et le lourd fardeau que tu portes !

Nino Nesi.

rade à l'autre, de faire des recherches nécessaires pour certains, etc., etc... Mais cela ne peut pas constituer un ensemble suffisant; il nous faut des articles... et nous n'en recevons pas malgré nos appels désespérés.

Si, pour 1956, j'ai pu citer six signataires d'articles, il ne m'est, malheureusement, pas possible, pour l'année qui vient de s'écouler, de donner plus de deux noms d'anciens membres du II C (ceux d'André Garfin et d'André Sainclivier), en dehors, naturellement de ceux des habitués, toujours contraints et forcés, pressurés jusqu'à l'extrême limite. De sorte que l'organe du II C n'est plus alimenté que par de la copie provenant d'autres bulletins et surtout par les remarquables articles de notre ami Moïse que je ne sais comment remercier pour sa brillante collaboration.

Mais cela me navre, j'ai honte de notre incapacité, je n'ose plus me présenter comme responsable du journal.

C'est là, vous vous en doutez, la cause du découragement de votre secrétaire qui est, d'ailleurs, tout prêt à laisser à un autre la charge qu'il ne peut plus assumer dans ces conditions. De sorte que, — et c'est le deuxième appel que je me sens obligé de faire, — il faut absolument que vous envoyiez de quoi empêcher notre bulletin de s'éteindre. La situation est critique : il y va non seulement de la vie du bulletin, mais aussi, et surtout, de celle de l'Amicale.

Les dépenses précitées constituant en majeure partie des frais d'administration, il faut maintenant parler de celles qui ont trait au but principal de l'Amicale : l'entraide.

Depuis quelques années, comme vous le savez, les demandes de secours sont relativement peu nombreuses, les sollicitations de prêts se font rares, et cela, d'ailleurs, pour notre grande satisfaction, car beaucoup n'étaient jamais remboursés : nous sommes peints de constater que nous ne pouvons pas avoir confiance en certains camarades; nous aurions préféré que l'on nous demandât un don plutôt que de nous promettre un remboursement et de « faire le mort » par la suite; il nous est désagréable de ne jamais plus entendre parler de ceux que nous avons aidés à sortir d'une mauvaise passe; non seulement nous nous considérons comme ber-

(Voir la suite page 4)

## AU HASARD...

Jean Huet « souhaite prospérité à l'Amicale pour cette nouvelle année 58 », se déclare « toujours heureux de recevoir notre journal » et envoie « un grand bonjour aux copains de Mitterheim à Stettin » et ses « bons souvenirs aux Belges du XII/120 ».

Gabriel Bories envoie ses « meilleurs vœux de santé et de bonheur pour l'année qui commence ».

(Merci, Bories, accepte les notes.)

André Foilliot, qui reste avec nous par la pensée, nous prie également de transmettre ses « bons vœux à tous ».

Franck Roche adresse ses « vœux de bonne santé et de bonne année à tous les membres et aussi ses souvenirs et ses amitiés ».

(Merci, Roche, nous espérons que tu accepteras les nôtres.)

Marius Delanoue envoie « ses vœux les plus cordiaux pour 1958 ».

Marcel Blaevoet, « ses vœux les meilleurs pour l'année 1958 ».

Mme Thers, de la part de Vigneau, ses « bons vœux de Rio ».

Jean Calvet, ses « amitiés et bonne année à tous, surtout à Gus-

tave Manin, à sa famille et à la vaillante équipe du journal ».

Marcel Angelliaume, ses « amitiés à tous et compliments à nos courageux responsables et dirigeants d'Amicale ».

Georges Chalmin, ses « meilleurs vœux de prospérité pour l'Amicale et pour les membres du Bureau, avec ses sincères félicitations, ses vœux les plus sincères ». Ce dernier ajoute : « Souhaitons que cette année nous apporte la paix totale. »

(C'est également notre vœu le plus cher, Chalmin.)

Maurice Oppermann « offre à toute l'Amicale et spécialement aux anciens du Stadtkommando à Demmin, sans oublier son ami Nino Nesi, ses vœux et souhaits les meilleurs de bonne année. Il adresse tout particulièrement ses félicitations et ses remerciements aux dévoués membres du Bureau, toujours sur la brèche. »

(Merci de la part de tous et particulièrement des membres du Bureau, Oppermann.)

Nino Nesi et Mme nous souhaitent une « heureuse année ».

(Merci, Nesi, nos hommages, Madame.)

## ...DU COURRIER

André Charles envoie ses « meilleurs vœux aux amis du II C et souhaite longue vie à l'Amicale ».

(Ton souhait se réalisera-t-il, Charles ? C'est ce que nous nous demandons.)

Raphaël Potin et Mme « adressent leurs meilleurs vœux à tous les camarades du II C et à leurs familles pour 1958 ».

(Merci à tous deux et nos sincères salutations.)

Léon Penot envoie ses « tardifs meilleurs vœux ».

(Merci quand même; mieux vaut tard que jamais.)

Jean Delanne transmet ses « sincères sentiments ».

Bernard Schlienger, ses « meilleurs vœux à tous »;  
Gaston Quinson, ses « amitiés à tous les membres du Bureau »;  
Louis Reuchet, ses « cordialités »;  
Pierre Eon, son « meilleur souvenir »;

Maxime Beltzer, son « bon souvenir à tous ».

(Merci à tous de la part de tous.)

Antonin Durand envoie ses « bons vœux à l'Amicale et à tous les anciens du II C ».

Le Cocquen, ses « amitiés »;

Louis Fourquaux, ses « amitiés à tous ».

Nino Nesi nous propose de « boucher un trou » dans « Le Lien », lorsque cela sera nécessaire; il nous envoie, d'ailleurs, quelques poèmes et un article. Il ajoute — et cela s'adresse à la plupart d'entre vous — « Ma femme joint ses cordiales et amicales salutations aux miennes. Bien que, selon nous, la logique féminine soit assez spéciale, elle n'en existe pas moins. Elle insinue souvent que les hommes, — c'est ma femme qui parle, — qui se croient plus constants que le sexe d'en face, oublient bien vite leurs serments de prisonniers. N'avaient-ils pas promis, à la libération, de ne jamais oublier la fraternité des camps ?... Que pouvons-nous répondre pour nous justifier ? »

(Merci, Mme Nesi, de la leçon que vous donnez aux hommes; merci, Nino, de nous l'avoir transmise et merci également de tes articles.)

Roger Lecanuet envoie son « bon souvenir à tous les ex.K.G. ».

Le Secrétaire.



### Dans la Légion d'honneur

C'est avec plaisir que nous avons relevé au « J.O. », la nomination, comme chevalier de la Légion d'honneur, de nos camarades René Picard, président général de l'U.N.E.G.; et Joseph Maillard, président du secteur sud de Paris et membre du Bureau national de la même Union.

D'autre part, M. Bertin, directeur interdépartemental de l'Ile-de-France du ministère des A.C. et V.G., a reçu la même distinction.

Nous leur adressons nos sincères félicitations.

### A l'Office départemental de la Seine des A.C. et V.G.

Par arrêté du 8 janvier 1958, M. le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre a promu M. Georges Morel, au grade de Secrétaire général hors classe et lui a confié, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1958, le poste de Secrétaire général de l'Office départemental des Anciens combattants et Victimes de la Guerre de la Seine.

Tous les ressortissants du ministère des A.C. et V.G. se réjouiront de voir confier ces hautes fonctions à l'un des leurs qui, depuis 1919, et en marge même de ses fonctions officielles, n'a cessé de s'intéresser bénévolement à notre cause.

Elu Secrétaire général de l'Association des Mutilés et Réformés du Doubs, en 1919, il a tenu, aussitôt, à entrer à la Commission cantonale des Pupilles de la Nation de Besançon. Malgré sa qualité de chef des services administratifs du Comité départemental des Mutilés de guerre, il a fait partie du Conseil d'administration et de la Commission Permanente de l'Office des Pupilles de la Nation du Doubs, avant d'en prendre la direction, lors de la fusion des Offices. Durant plusieurs années, il a été, également, juge au Tribunal des Pensions de Besançon. Nommé Secrétaire général adjoint à l'Office de la Seine, il a continué à militer, notamment à l'U.F.A.C.

Membre du cabinet de M. Quinson, ministre des A.C. et V.G., il vient de renoncer à ce poste pour se consacrer entièrement aux tâches importantes qui lui incombent rue de Réaumur.

Par contre, c'est avec regret que tous ceux qui ont eu l'occasion de le rencontrer apprendront le départ à la retraite de M. Pierre Thibaud.

Après la guerre de 1914-1918, — au cours de laquelle il fut blessé deux fois et mérita la médaille militaire et deux remarquables citations, — M. Thibaud était entré dans les services de l'Office et, en 1936, y était devenu chef du service de la carte du combattant.

A ce poste, dont on connaît l'importance, il fit montre des plus parfaites qualités d'organisateur et, malgré la pénurie d'effectif, obtint des résultats probants.

C'est ainsi qu'aux dernières statistiques publiées, sur 196.000 dossiers reçus, 142.000 avaient été traités, 3.500 annulés ou transmis à d'autres Offices, 3.000 classés sans suite, — les intéressés étant

# ÉCHOS ET NOUVELLES

partis sans laisser d'adresse ou n'ayant pas répondu à des demandes de renseignements, — et 47.500 restaient à examiner dont le plus grand nombre reclassés dans l'attente d'instructions à venir.

### Le remboursement des frais de déplacement exposés par les invalides convoqués devant les centres d'appareillage

Le « J.O. » du 28 février 1958 a publié un arrêté ministériel portant relèvement du taux des indemnités attribuées aux invalides convoqués devant les centres d'appareillage.

Les frais de transport régulièrement exposés sont remboursés sur la base du tarif de la classe la moins élevée, par la voie la plus économique et déduction faite des réductions dont bénéficie l'intéressé.

A ce remboursement s'ajoute, s'il y a lieu, une indemnité de repas ou d'hôtel dont le taux de base est fixé à 320 fr.

Il est dû une fois le taux de ba-

se pour chaque repas et une fois et demie le taux de base pour chaque découcher intervenant au cours du déplacement.

### L'attribution de la médaille militaire

La loi n° 55-1062, du 6 août 1955, dispose que la médaille militaire peut être attribuée aux sous-officiers et hommes de troupes titulaires d'un titre de guerre ou de résistance au moins.

Toutefois, les contingents alloués par cette loi étant insuffisants pour récompenser tous les candidats justifiant d'un titre de guerre, il a été décidé que seuls pourraient être proposés :

1° Parmi les personnels des réserves : les militaires ayant au moins trois titres de guerre ou de résistance; les militaires ayant vingt-sept annuités et deux titres de guerre ou de résistance; les militaires ayant accompli quinze ans de services effectifs ou titulaires d'une pension proportionnelle au titre d'une loi de dégrèvement des cadres avec un minimum de onze ans de services;

2° Parmi les personnels réformés pour blessures de guerre avec une invalidité inférieure à 65 %; les militaires atteints d'une invalidité d'au moins 50 % résultant de blessures de guerre; les militaires ayant au moins deux titres de guerre ou de résistance; les militaires ayant accompli quinze ans de services effectifs ou titulaires d'une pension proportionnelle au titre d'une loi de dégrèvement des cadres avec un minimum de onze ans de services;

3° Parmi les personnels dégrégés de toutes obligations militaires : les militaires titulaires au moins de deux titres de guerre ou de résistance; les militaires ayant accompli quinze ans de services effectifs ou titulaires d'une pension proportionnelle au titre d'une loi de dégrèvement des cadres avec un minimum de onze ans de services.

Toutefois, des propositions à titre exceptionnel peuvent être établies en faveur de candidats ne réunissant pas ces conditions et justifiant d'états de services particulièrement dignes d'intérêt.



### De nouveaux indices des pensions militaires d'invalidité

Un décret du 26 février 1958 fixe comme suit la valeur du point d'indice de pension militaire d'invalidité et d'accessoires de pension : 390 fr. à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1958.

399 fr. à compter du 1<sup>er</sup> mai 1958; 409 fr. à compter du 1<sup>er</sup> août 1958; 418 fr. à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1958.

### La participation des pensionnaires des foyers d'A.C.

La Commission permanente de l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, dans sa séance du 6 novembre 1957, a décidé de porter, avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 1958, de 500 à 650 fr. le prix de journée dont il doit être tenu compte pour le calcul de la participation des pensionnaires à leurs frais de séjour dans les Foyers de : Barbazan; Beaurecueil; Kouba; Messimieux; Montmorency; Montpellier; La Pomme; Ville-le-brun; Villiers-le-Sec; Saint-Gobain; de 500 à 1.000 fr. au Foyer de Venç; et de 500 à 1.500 fr. au Foyer de Bouleville.

Par ailleurs, le calcul de cette participation sera, à partir de la même date, effectué conformément aux règles indiquées ci-après : — prélèvement des 2/3 des ressources jusqu'à 100.000 fr.; — prélèvement des 3/4 au-dessus de 100.000 fr.

### Avis aux évadés

Au cours de leur récent voyage en France, dont nous avons rendu compte, les deux passeurs hollandais qui, au cours des années 40 à 45, ont réussi à faire rentrer en France tant de prisonniers de guerre, notamment en provenance des Stalags VI, Christoffel Hendrix et Gérard Joosten, de Grubbenvorst (Hollande), ont remis les documents, laissés entre leurs mains par ceux qu'ils faisaient évader, à l'Amicale des Stalags VI, à charge pour celle-ci d'en assurer la restitution à ces évadés.

Les anciens P.G. qui auraient utilisé cette chaîne d'évasion de Grubbenvorst sont invités à retirer ces photos et souvenirs divers au secrétariat de l'Amicale, 68, Chaussée d'Antin, Paris (9<sup>e</sup>), tous les jours, du lundi au vendredi inclus, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h., et, en particulier, le lundi jusqu'à 20 h.

### Amis du sport

Tous les sujets d'actualité sportive vous les trouverez développés, sous les meilleures signatures, dans « Sport-Mondial », N° 25.

Un numéro qu'on lit, qu'on relit et que l'on conserve. En vente partout 100 fr. ou envoi contre 105 fr. en timbres : « Sport-Mondial », 5, rue Chapon, Paris (3<sup>e</sup>). (Etranger et Union Française : 110 fr. français.)

Abonnement pour un an, France et Union Française : 950 fr., 6 mois : 500 fr. Etranger, 1 an : 1.250 fr.; 6 mois : 750 fr. « Sport-Mondial », C.C.P. 139-14-58 Paris. (Par avion, taxe aérienne en plus.)

## Que devient la Commission des Vœux ?...

Le 27 janvier 1958, s'est tenue, sous la présidence de M. Quinson, ministre des A.C. et V.G., une réunion plénière de la Commission des vœux.

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, le ministre précise le but de la réunion, qui est d'examiner le « catalogue » général des vœux et le rapport dressé à ce sujet par l'inspecteur général Morin.

Divers représentants des Associations s'élèvent contre les conclusions de ce rapport, dont les chiffres leur sont apparus abusivement gonflés.

C'est ainsi que Jourdan, parlant au nom de l'U.F.A.C. et prenant comme exemple l'alignement de la retraite du combattant avec le taux de pension de 10 %, montre

que le chiffre de 35 milliards par an, indiqué par le rapport Morin, serait en réalité inférieur à 17 milliards.

Nombreux sont les chapitres qui présentent des « exagérations » du même ordre, notamment l'attribution d'un pécule aux P.G. de 14-18, — estimée d'un coût annuel de 1.792 millions alors que la dépense n'atteindrait pas un milliard, une fois pour toutes.

L'ensemble des représentants d'Associations tombent d'accord sur l'inopportunité de la publication d'une telle étude qui semble bien faite pour dresser l'opinion publique contre les A.C. et V.G.

Le ministre s'efforce de rassurer son auditoire en affirmant que le rapport Morin n'a pas été divulgué et en demandant à tous d'observer la plus grande discrétion sur ce travail.

Il est bien permis de s'étonner, au passage, de ce que cette prudente réserve n'ait pas été respectée tout d'abord par l'auteur d'un rapport dont les chiffres auraient gagné à être vérifiés avant d'être ronéotypés.

La discussion porte ensuite sur le classement de ces vœux qui ne peuvent être tous compris dans un premier plan « triennal », — ou autre, — prévu.

Le ministre désire qu'un ordre de priorité soit institué par les représentants des Associations et, à cet effet, propose la nomination d'une inter-commission restreinte. Mais les représentants des

Associations, à l'unanimité, se refusent à faire un choix, laissant au ministre le soin de procéder lui-même à l'établissement d'un ordre préférentiel.

Après différentes interventions, il apparaît nécessaire de répartir ces vœux en trois catégories : 1° Ceux nécessitant l'intervention du Parlement; 2° Ceux pouvant être réglés par contacts inter-ministériels; 3° Ceux relevant de l'initiative propre du Ministère des A.C. et V.G.

Quant aux membres devant composer l'inter-commission, le choix en est également laissé à l'appréciation du ministre qui communiquera la liste des représentants désignés.

C'est sur cette dernière décision que la séance est levée.

Lisez tous les mois

## “Tout SAVOIR”

Toute la vie du monde par le Texte et par l'Image

116 pages de textes, 200 photos

En vente chez tous les marchands de journaux

## UNE INTÉRESSANTE DOCUMENTATION

C'est celle que présente le Groupement Economique d'Achats, dans son « Memento de la Famille », dont c'est la 3<sup>e</sup> édition, conçue, réalisée et éditée en étroite collaboration avec les commerçants de premier ordre formant son réseau de fournisseurs.

Ces maisons, sélectionnées parmi les plus importantes et les plus sérieuses de la capitale, accordent aux porteurs du Carnet d'Achats, que connaissent bien les membres de nos Amicales, la remise maximum possible sur les meilleurs prix et avec les plus grandes facilités de règlement.

Le « Memento de la Famille », — en plus de l'importante docu-

mentation qu'il présente sur les innombrables articles offerts au choix d'une clientèle en incessant développement, — comporte d'intéressants articles, abondamment illustrés, sur Paris, son histoire et ses petites histoires.

Pour recevoir cet élégant ouvrage de 144 pages, qui joint harmo-

nieusement l'utile à l'agréable, il suffit d'en demander l'envoi, au Groupement Economique d'Achats, 4, rue Martel, Paris (10<sup>e</sup>), qui se tient également à votre disposition pour vous fournir tous renseignements complémentaires, notamment sur ses réseaux de fournisseurs, autres que celui de Paris : car, devant le succès rencontré par celui-ci, le G.E.A. a créé à travers la France une dizaine d'autres chaînes de commerçants et d'industriels, offrant aux centaines de mille adhérents à ce système économique les mêmes avantages.

Essayez G.E.A., c'est ne pas en rester là.

### DEMANDE D'EMPLOI

Ménage retraité, 51 ans, ancien P.G. du IV B/G, cherche place garde propriété ou château, toute région sauf Nord et Est (femme non occupée). Sérieuses références. S'adresser à Brosse, 15, rue du Montparnasse, Paris (6<sup>e</sup>).

### POSTE VACANT

Un poste d'assistante sociale est vacant à l'Office départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Constantine.

Les Offices départementaux des A.C. et V.G. sont habilités à recevoir les candidatures à ce poste, notamment celles des jeunes pupilles de la Nation qui viennent de terminer leurs études d'assistante sociale.

Les dossiers des candidates doivent être composés des pièces suivantes : un bulletin de naissance; un extrait de casier judiciaire; un certificat de nationalité; une copie certifiée conforme du diplôme d'Etat d'assistante sociale exigé depuis le décret du 12 janvier 1932 ou du brevet donnant droit à l'équivalence, en application de l'article 13 de la loi du 8 avril 1946; un curriculum vitae; un certificat médical attestant que la candidate est apte à l'exercice des fonctions d'assistante sociale; titre de victime de guerre.

## ROBERT EGRAZ

(ex-VI 0) Hôtelier à Saint-Germain-de-Joux (Ain)

Altitude : 800 m. (près de Genève)

vous invite à séjourner dans son hôtel de campagne Simple confort, très jolies chambres, cuisine au beurre Grands jardins et terrasses 2 rivières à truites, 3 lacs et saignes à proximité Cordial accueil

Pour vos fêtes de famille et vos réunions de P.G.

### CHAMPAGNE LE BRUN-DOMI

(ancien P.G.) Mentelon (Marne)

Demandez prix et conditions

## Jean RHEM

Photographe Industrie Reportage 34, rue de la Verrerie Paris (4<sup>e</sup>)

Tél. : Tur. 89-92

A votre service

### Amicalistes

## HENRI GILBERT

(ex-P.G. du Stalag IV B)

162, avenue Parmentier, Paris (10<sup>e</sup>)

vous invite, dès maintenant, à retenir ferme, pour livraison début septembre

### SES BEAUJOLAIS SUPERIEURS 1957

en fûts de 28 et 55 litres prêts à la mise en bouteilles

Quantité limitée mais qualité

M'écrire à l'adresse ci-dessus pour recevoir documentation

Mais faites-le sans tarder

## Un mandataire de mauvaise foi

Dans notre précédent numéro, nous avons le plaisir de pouvoir annoncer qu'était reportée, au 31 décembre 1958, la date de forclusion pour le dépôt des demandes de péculé, de carte de combattant volontaire de la Résistance ou de déporté et interné résistant.

Pourquoi, nous a-t-on demandé, ne parlions-nous pas du remboursement des marks auquel, précédemment, le 31 décembre 1957 avait été assigné, ainsi que pour les autres dépôts de dossiers, comme ultime délai de présentation ?...

Nous n'en avons pas parlé pour cette simple raison que, sans explication logique, — mais que peut bien avoir à faire la logique avec l'empirisme de nos constructeurs de budgets, — il a été décidé que le remboursement des marks était et restait définitivement clos.

Contre cette décision arbitraire, comme sur les modalités du règlement de cette question, l'Union Nationale des Amicales de Camp de Prisonniers de Guerre a élevé une protestation assez nette, — et que d'aucuns ont trouvée outrancière, — pour qu'il semble inutile d'y revenir.

Tel n'est pourtant pas notre point de vue; et, dussions-nous être qualifiés « radoteurs » et « mauvais citoyens », nous continuerons à affirmer qu'une dette n'est pas révoquée à la seule volonté du débiteur, ou du mandataire, de mauvaise foi, ce qui est le cas en l'occurrence, ainsi que nous allons le prouver, une fois de plus, en reprenant, à l'origine, l'historique de cette question.

Lors de la débâcle du Reich et de la libération en masse des P. G., une ordonnance du gouvernement provisoire du général de Gaulle, en date du 14 mai 1945, fixa à 100 marks, — toujours sur la base de 20 francs, — le maximum de remboursement. Cette limitation avait été décidée afin, disait-on en haut lieu, d'éviter certains abus que l'on pouvait, paraît-il, craindre de la part de rapatriés susceptibles d'avoir pu se procurer, de façon plus ou moins licite, d'importantes quantités de marks.

Mais il était prévu que, pour toutes les sommes dépassant 100 marks, un reçu de la part excédentaire serait délivré au rapatrié. Cela c'était le principe; mais, en réalité, les multiples centres de rapatriement adoptèrent des méthodes diverses : dans les uns, le reçu était régulièrement délivré; dans d'autres, la somme déposée était inscrite sur la fiche de rapatriement; dans certains enfin, les préposés à ce service conseillaient, de façon un peu simpliste, au rapatrié : « Verse les 100 marks, que l'on va te rembourser 2.000 francs, et laisse le reste sur cette table; ainsi les copains n'ayant qu'une somme inférieure à 100 marks pourront compléter leur dépôt nécessaire pour recevoir le viatique de 2.000 francs ».

Comme d'habitude, ce fut une assez belle pagaille, chacun interprétant à sa manière les consignes primitivement fixées. Quoiqu'il en fût, pendant une demi-douzaine d'années, malgré les protestations des groupements d'anciens prisonniers, déportés, internés, requis, etc., il ne fut plus question, dans les sphères gouvernementales, du remboursement du reliquat des marks. Ou, plus exactement, les pouvoirs publics opposaient à nos réclamations un argument qu'ils considéraient comme décisif : « Où prendrions-nous les milliards que vous nous demandez ? » A quoi nous répondions non sans raison valable en droit : « A l'Allemagne auprès de qui vous êtes notre mandataire ».

Il y eut bien des propositions de loi mais elle furent pieusement enterrées. Pourtant, en 1951, l'article 11 de la loi du 24 mai, relative « au développement du fonctionnement des services du Ministère des A. C. et V. G. » prévoyait le remboursement de 450 marks, sous déduction de l'acompte reçu au moment du dépôt. Mais aucune précision n'est donnée ni sur le taux à appliquer ni sur le moment où inter-

viendrait ce remboursement, ces deux points étant subordonnés, aux dires de nos gouvernants, à l'obtention d'un accord de la haute commission alliée en Allemagne. Cet accord intervint en mars 1952; mais ce n'est que le 6 février 1953 qu'une loi n° 53-75, « relative aux comptes spéciaux du Trésor », ouvrit un « compte spécial pour l'exécution de l'article 11 de la loi du 24 mai 1951 ».

Ce compte fut crédité d'un versement en provenance du gouvernement de Bonn et d'un montant de 2.069 millions.

Il fallut ensuite attendre l'arrêté ministériel du 16 janvier 1954 pour apprendre que, dans leur largeesse, nos chers Financiers voulaient bien nous accorder un remboursement... sur la base de 6 francs (1954) pour un mark à 20 francs (1945) et sous réserve de présentation d'un reçu et de la carte de rapatriement, toutes pièces que, près de dix ans après, beaucoup de rapatriés ne détenaient plus, — en admettant qu'ils les eussent jamais possédées.

On sait la suite, et les protestations qui obligèrent le Trésor français à élever à 15 francs le taux de remboursement, sans consentir toutefois à assouplir les formalités de présentation des pièces probantes. Combien, finalement, les caisses publiques françaises ont-elles « lâché » sur les 2.069 millions qu'elles ont reçus ? Nul compte officiel n'a encore pu être obtenu; on comprend facilement pourquoi lorsque l'on sait qu'au minimum 1.300 millions sont restés inemployés... tout au moins aux fins auxquelles ils étaient destinés.

Comme d'habitude, ce fut une assez belle pagaille, chacun interprétant à sa manière les consignes primitivement fixées. Quoiqu'il en fût, pendant une demi-douzaine d'années, malgré les protestations des groupements d'anciens prisonniers, déportés, internés, requis, etc., il ne fut plus question, dans les sphères gouvernementales, du remboursement du reliquat des marks. Ou, plus exactement, les pouvoirs publics opposaient à nos réclamations un argument qu'ils considéraient comme décisif : « Où prendrions-nous les milliards que vous nous demandez ? » A quoi nous répondions non sans raison valable en droit : « A l'Allemagne auprès de qui vous êtes notre mandataire ».

Il y eut bien des propositions de loi mais elle furent pieusement enterrées. Pourtant, en 1951, l'article 11 de la loi du 24 mai, relative « au développement du fonctionnement des services du Ministère des A. C. et V. G. » prévoyait le remboursement de 450 marks, sous déduction de l'acompte reçu au moment du dépôt. Mais aucune précision n'est donnée ni sur le taux à appliquer ni sur le moment où inter-

viendrait ce remboursement, ces deux points étant subordonnés, aux dires de nos gouvernants, à l'obtention d'un accord de la haute commission alliée en Allemagne. Cet accord intervint en mars 1952; mais ce n'est que le 6 février 1953 qu'une loi n° 53-75, « relative aux comptes spéciaux du Trésor », ouvrit un « compte spécial pour l'exécution de l'article 11 de la loi du 24 mai 1951 ».

Ce compte fut crédité d'un versement en provenance du gouvernement de Bonn et d'un montant de 2.069 millions.

Il fallut ensuite attendre l'arrêté ministériel du 16 janvier 1954 pour apprendre que, dans leur largeesse, nos chers Financiers voulaient bien nous accorder un remboursement... sur la base de 6 francs (1954) pour un mark à 20 francs (1945) et sous réserve de présentation d'un reçu et de la carte de rapatriement, toutes pièces que, près de dix ans après, beaucoup de rapatriés ne détenaient plus, — en admettant qu'ils les eussent jamais possédées.

On sait la suite, et les protestations qui obligèrent le Trésor français à élever à 15 francs le taux de remboursement, sans consentir toutefois à assouplir les formalités de présentation des pièces probantes. Combien, finalement, les caisses publiques françaises ont-elles « lâché » sur les 2.069 millions qu'elles ont reçus ? Nul compte officiel n'a encore pu être obtenu; on comprend facilement pourquoi lorsque l'on sait qu'au minimum 1.300 millions sont restés inemployés... tout au moins aux fins auxquelles ils étaient destinés.

Comme d'habitude, ce fut une assez belle pagaille, chacun interprétant à sa manière les consignes primitivement fixées. Quoiqu'il en fût, pendant une demi-douzaine d'années, malgré les protestations des groupements d'anciens prisonniers, déportés, internés, requis, etc., il ne fut plus question, dans les sphères gouvernementales, du remboursement du reliquat des marks. Ou, plus exactement, les pouvoirs publics opposaient à nos réclamations un argument qu'ils considéraient comme décisif : « Où prendrions-nous les milliards que vous nous demandez ? » A quoi nous répondions non sans raison valable en droit : « A l'Allemagne auprès de qui vous êtes notre mandataire ».

Il y eut bien des propositions de loi mais elle furent pieusement enterrées. Pourtant, en 1951, l'article 11 de la loi du 24 mai, relative « au développement du fonctionnement des services du Ministère des A. C. et V. G. » prévoyait le remboursement de 450 marks, sous déduction de l'acompte reçu au moment du dépôt. Mais aucune précision n'est donnée ni sur le taux à appliquer ni sur le moment où inter-

viendrait ce remboursement, ces deux points étant subordonnés, aux dires de nos gouvernants, à l'obtention d'un accord de la haute commission alliée en Allemagne. Cet accord intervint en mars 1952; mais ce n'est que le 6 février 1953 qu'une loi n° 53-75, « relative aux comptes spéciaux du Trésor », ouvrit un « compte spécial pour l'exécution de l'article 11 de la loi du 24 mai 1951 ».

Ce compte fut crédité d'un versement en provenance du gouvernement de Bonn et d'un montant de 2.069 millions.

C'est pourquoi nous ne nous lasserons pas de reprendre la motion, votée par les Assemblées générales 1956 et 1957 de l'U.N.A.C., déposée par nos représentants à la Commission des vœux, — dont nous avions espéré beaucoup et dont nous n'attendons plus guère, — motion qui réclamait : la fixation au taux du mark à 20 francs; le remboursement des sommes appartenant aux militaires à solde mensuelle et bloquées lors de la débâcle du Reich dans les trésoreries militaires allemandes; enfin le déblocage, au profit des œuvres d'entraide des Amicales Nationales de Camp, de la deuxième tranche de 100 millions restant due sur la créance des Mutuelles de camp, créance justifiée et reconnue au cours de la séance de l'Assemblée nationale du 23 août 1946.

Nous avons d'autant moins de scrupules à réclamer ces sommes que les plus fervents soutiens d'un pseudo-équilibre budgétaire ne peuvent même pas contester qu'il s'agit de la liquidation, sans répercussion sur les finances publiques, d'un fonds spécial dont le reliquat reviendra logiquement, en fin de compte, à celui qui a alimenté ce fonds, c'est-à-dire à l'Allemagne... qui nous doit bien cela... et plus encore.

Nous avons d'autant moins de scrupules à réclamer ces sommes que les plus fervents soutiens d'un pseudo-équilibre budgétaire ne peuvent même pas contester qu'il s'agit de la liquidation, sans répercussion sur les finances publiques, d'un fonds spécial dont le reliquat reviendra logiquement, en fin de compte, à celui qui a alimenté ce fonds, c'est-à-dire à l'Allemagne... qui nous doit bien cela... et plus encore.

Nous avons d'autant moins de scrupules à réclamer ces sommes que les plus fervents soutiens d'un pseudo-équilibre budgétaire ne peuvent même pas contester qu'il s'agit de la liquidation, sans répercussion sur les finances publiques, d'un fonds spécial dont le reliquat reviendra logiquement, en fin de compte, à celui qui a alimenté ce fonds, c'est-à-dire à l'Allemagne... qui nous doit bien cela... et plus encore.

Nous avons d'autant moins de scrupules à réclamer ces sommes que les plus fervents soutiens d'un pseudo-équilibre budgétaire ne peuvent même pas contester qu'il s'agit de la liquidation, sans répercussion sur les finances publiques, d'un fonds spécial dont le reliquat reviendra logiquement, en fin de compte, à celui qui a alimenté ce fonds, c'est-à-dire à l'Allemagne... qui nous doit bien cela... et plus encore.

Nous avons d'autant moins de scrupules à réclamer ces sommes que les plus fervents soutiens d'un pseudo-équilibre budgétaire ne peuvent même pas contester qu'il s'agit de la liquidation, sans répercussion sur les finances publiques, d'un fonds spécial dont le reliquat reviendra logiquement, en fin de compte, à celui qui a alimenté ce fonds, c'est-à-dire à l'Allemagne... qui nous doit bien cela... et plus encore.

M.-L.-C. Moyse.

## COMMENT ON "TRUQUE"...

A la veille de la grande manifestation de protestation contre les menées abusives des pontifes de la rue de Rivoli, — manifestation qui réunit, place de l'Opéra, le 15 février, plus de 20.000 anciens combattants, — l'U.F.A.C. avait tenu une conférence de presse pour exposer les raisons de cette manifestation et pour remettre aux journalistes un important document qui montre bien comment, — ainsi que nous ne cessons et ne cesserons de l'écrire ici, — les prévisions budgétaires sont volontairement gonflées, chaque année, par nos constants adversaires.

Voici ce document qui prouve leur mauvaise foi, que nous connaissons bien mais dont l'actuel président du Conseil a tenu à nous donner de nouveaux exemples en reculant, depuis bientôt deux mois, la mise en application des promesses faites par lui, le 16 janvier, pour obtenir de l'Assemblée nationale une pitoyable majorité.

Il est rappelé que le gouvernement a entendu pratiquer, dans le budget de 1958, une économie de 7 milliards et demi.

Pour faire échec à nos protestations véhémentes concernant ces atteintes à des droits acquis et considérés comme essentiels, le gouvernement a notamment déclaré que l'augmentation des dépenses du budget des pensions, cette année, n'avait jamais été aussi considérable. Le chef du gouvernement s'est emparé de cette argumentation et il a été appuyé par l'un des orateurs à l'Assemblée, lequel a affirmé notamment ceci : « Ce sont, n'est-il pas vrai, 55 milliards de francs que les Anciens Combattants et Victimes de Guerre toucheront en plus en 1958 qu'en 1957. »

D'autre part, un grand nombre de journaux parisiens et de province ont repris ce chiffre et certains ont même, en première page, dressé des placards qui reproduisaient cette affirmation.

Il s'agissait de représenter les défenseurs des Anciens Combattants comme des démagogues jamais satisfaits, malgré les sacrifices extraordinaires qu'ils ont été consentis cette année.

L'U.F.A.C. tient à rétablir la vérité, et elle entend démontrer que le chiffre cité ne correspond pas à la réalité :

1° Une première source d'erreur — qui ne peut être que vou-

lue — provient de ce qu'une somme de 13 milliards, qui figurait l'année dernière au budget du ministère des Finances, au chapitre des charges communes, a été transférée cette année, par une présentation différente, au budget du ministère des Anciens Combattants.

Il ne s'agit donc, en aucune manière, d'une dépense nouvelle mais d'un simple jeu d'écritures qui n'ajoute pas un franc aux pensions de nos camarades.

C'est ainsi que le budget réel s'élève à 283 milliards 475 millions de francs.

Compte tenu de cette première observation, l'augmentation n'est donc que de 42 milliards et non de 55.

Il y a lieu de noter que, dans cette somme, sont comprises les dépenses administratives et de fonctionnement (traitement des fonctionnaires revalorisé, matériel, etc., etc...);

2° Cette somme de 42 milliards est composée, d'une part, d'une somme de 12 milliards venant s'ajouter en année pleine, aux dépenses acquises pour 1957.

Il faut comprendre en effet qu'au cours de l'année 1957 le point indiciaire, qui sert de base à l'appréciation du rapport constant, a été porté à :

- 323 francs au 1<sup>er</sup> janvier,
- 342 francs au 1<sup>er</sup> mai;
- 362 francs au 1<sup>er</sup> novembre.

Il en résulte qu'en « année pleine », les sommes nécessaires pour

## ...LES CHIFFRES DU BUDGET

payer ce qui a été accordé en 1957 justifient des crédits bien entendu supérieurs, qui seront de l'ordre de 25 milliards 200 millions, au lieu de 13 milliards. Soit une augmentation de 12 milliards.

Il est donc faux de prétendre que ces 12 milliards résultent d'une mesure nouvelle. Il s'agit seulement des conséquences des augmentations afférentes à l'année 1957;

3° Ces observations faites, il apparaît que les seules augmentations, résultant de l'application du rapport constant, sont, pour le budget de l'année 1958, les suivantes :

A. — Pour l'application du nouveau point indiciaire à 380 : 8 milliards 700.

B. — Pour porter le point indiciaire à 390 au 1<sup>er</sup> janvier 1958, à 399 au 1<sup>er</sup> mai 1958, à 409 au 1<sup>er</sup> août 1958, à 418 au 1<sup>er</sup> novembre 1958 : 12 milliards 500.

Soit, au total, 21 milliards 200.

Telle est la vérité. Il aurait fallu dire que l'augmentation incontestable est de 21 milliards 200 millions, et non pas de 55 milliards comme on l'a publié partout.

Contrairement à ce qu'a affirmé le président du Conseil à l'Assemblée (séance du 16 janvier), l'augmentation ne sera pas de 9 % en 1958, mais de 9 % environ;

4° Nous trouvons, d'autre part, un crédit de 14 milliards 900 millions au chapitre des « crédits évaluatifs ou provisionnels » desti-

## ...LES CHIFFRES DU BUDGET

nés à combler une soi-disant insuffisance en 1957, et que l'on inscrit dans le budget de 1958, sur laquelle nous faisons toute réserve.

En effet, il est actuellement totalement impossible de justifier un tel chiffre, compte tenu de ce que les comptes du ministère ne sont pas encore arrêtés pour les dépenses de l'année dernière, et ne le seront pas avant quelques mois;

5° D'autre part, le président du Conseil a cité, au cours de la discussion, de soi-disant dépassements de crédits, qui auraient eu lieu depuis 1951, dépassements qui ont nécessité, par collectif, le vote de sommes additionnelles en cours d'année.

La réalité du vote de ces sommes au collectif est incontestable, mais il y a là encore une présentation fallacieuse, en ce qu'on a tendu à faire croire aux députés que ces sommes supplémentaires avaient été nécessaires pour faire face à des insuffisances budgétaires.

En vérité, il en est autrement. Nous sommes en mesure de démontrer que chacun de ces collectifs était nécessaire, au cours des années précédées par le président du Conseil, par des mesures nouvelles qui avaient été votées hors budget, le plus souvent, et qui ne sont effectivement payées qu'au cours de l'année suivante. Bien entendu, ces mesures nouvelles nécessitent des crédits nouveaux, mais il ne s'agissait pas du tout d'insuffisances de prévisions.

Sur ce point, l'U.F.A.C. maintient sa position exactement contraire. Elle continue à affirmer que les prévisions budgétaires sont volontairement gonflées.

Elles ne tiennent pas suffisamment compte — et ne tiennent pas compte du tout — des extinctions de pensions qui doivent être appréciées au moins 4 % par an, et qui permettraient, si nous étions en présence de contradicteurs de bonne foi, d'adopter dès à présent, avec les masses budgétaires déjà prévues, certaines mesures vraiment nouvelles en faveur de certaines catégories d'Anciens Combattants.

Lorsque lord Disraeli, au siècle dernier, énumérait, comme formes diverses du témoignage : le mensonge simple, le parjure et la statistique, il en était une qu'il ne pouvait prévoir : les déclarations officielles de M. Félix Gaillard. — M.-L.-C. M.

Lorsque lord Disraeli, au siècle dernier, énumérait, comme formes diverses du témoignage : le mensonge simple, le parjure et la statistique, il en était une qu'il ne pouvait prévoir : les déclarations officielles de M. Félix Gaillard. — M.-L.-C. M.

LIRE CE JOURNAL

C'EST BIEN !!

LE FAIRE LIRE,

C'EST MIEUX !!

DEPUIS 1945 RADIO-CARILLON EST SPÉCIALISÉ A FOURNIR AUX CAMARADES A.P.G. POUR LE MEILLEUR PRIX, LE MAXIMUM DE QUALITÉ

conditions de garantie uniques en France !

Tous les appareils sont entièrement garantis trois ans, aussi bien pour les pièces que pour la main-d'œuvre, lampes 8 mois.

LA FORMULE MODERNE DU POSTE MOYEN

**CARILLON 644** 6 LAMPES CADRE ANTIPARASITES INCORPORÉ EFFICACITÉ 60 à 70 % MODÈLE LUXE **18.750!**

UN POSTE TRÈS MODERNE AVEC GRAND CADRE A AIR ORIENTABLE EFFICACITÉ A PLUS DE 75 % MODÈLE GRAND LUXE **23.600!**

**RADIO-PHONO 966** 6 LAMPES GRAND CADRE A AIR INCORPORÉ - TROIS VITESSES - 2 SAPHIRS - DISQUES ORDINAIRES ET MICROSILLONS **38.250!**

PRIX NET, TOUTES TAXES, REMISES, TRANSPORT COMPRIS

GRAND CHOIX : RADIO & RADIO-PHONOS 12 MODÈLES 6 à 8 LAMPES

ELECTROPHONE - POSTE PILES-SECTEUR

ELECTROPHONE A TRANSISTORS FONCTIONNE SUR PILES

CATALOGUE gratuit

EXPEDITION DANS TOUTE LA FRANCE FACILITÉS DE PAIEMENT SANS FORMALITÉS

**RADIO-CARILLON**

A. NOEL - EX-P.G.

10, RUE PIERRE-PICARD - PARIS 18<sup>e</sup> - TÉL. : MON. 47.99 Métro : BARBES-ROCHECHOUART

TOUTS LES JOURS, SAUF DIMANCHE, DE 9 à 20 HEURES • BUREAU DE VENTE 1<sup>er</sup> ÉTAGE-DROITE

15% DE REMISE A.P.G.

SUR TOUS LES PRIX DU CATALOGUE

L'instabilité des prix des matières premières et des pièces détachées, et la constante progression des taxes, nous mettent dans l'impossibilité de garantir les prix ci-dessus, fournis simplement à titre indicatif.

Ecrivez-nous !!!

Nous avons besoin de vos réactions, de vos souvenirs, de vos idées...

(Suite de la page 1)  
nés, mais encore nous ne pouvons pas ne pas avoir mauvaise opinion de certains et cela nous navre. Nous continuons à envoyer quelques dons, dans certaines occasions, à nos orphelins. Il faut dire, d'ailleurs, que la plupart sont maintenant en âge de gagner leur vie. Nous aidons également des veuves dans le besoin. Et puis, nous nous tenons à la disposition de tous ceux qui se verraient dans l'obligation de faire, pécuniairement, appel à nous.

L'attribution de secours financiers ne constitue pas, loin s'en faut, notre œuvre unique. Nous avons l'occasion de rendre de très nombreux services en faisant des démarches en faveur de camarades mal renseignés ou placés dans de mauvaises conditions; nous renseignons, dans la mesure de nos moyens, ceux qui désirent savoir où en est la carte du combattant, par exemple. A ce sujet, nous devons répéter qu'il est indispensable de nous fournir le plus de précisions possibles.

L'Amicale s'est manifestée deux fois en 1957. Le 10 février avait lieu notre Assemblée générale; celle-ci était suivie, comme tous les ans, d'un banquet qui groupait cinquante-trois personnes. Inutile de répéter qu'assemblée et banquet furent parfaits dans leur déroulement.

Le 26 mai, c'est une sortie amicale à Epernay et ses environs qui est organisée. Les vingt-deux participants n'ont certainement pas à se plaindre de cette journée magnifique et de notre ami Legras.

Que l'on me permette, ici, de remercier les promoteurs et organisateurs de ces deux manifestations. Regrettons seulement que nous ne nous soyons pas trouvés plus nombreux à l'une et à l'autre. Nous aurons tout à l'heure notre banquet annuel. Espérons que l'ambiance en sera bonne et qu'en nous amusant nous pourrions faire une bonne œuvre: apporter quelques fonds à notre caisse en achetant les enveloppes-surprises qui nous seront présentées.

L'action particulière de l'Amicale du II C ayant, donc, été succinctement évoquée, il ne nous reste plus qu'à dire deux mots de celle de l'U.N.A.C. En tant que lecteurs du « Lien », vous êtes déjà au courant de cette question-là. Vous savez que l'U.N.A.C. n'a pas enregistré sans protester la décision du gouvernement de renvoyer à 1959 le paiement du dernier tiers du pécule. Il suffit de lire les articles énergiques et courageux de notre ami M.-L.-C. Moyse pour se convaincre que l'on n'est pas resté passif. Vous avez également pris connaissance de la protestation solennelle et officielle du Bureau de l'U.N.A.C. Attendons la suite qui sera donnée à ces démarches s'ajoutant à celle des autres organisations.

Nous n'avons plus maintenant qu'à mettre le point final à ce rapport moral qui ressemble, d'ailleurs, étrangement à ses devanciers. Faisons des vœux pour que, malgré ses difficultés, l'Amicale puisse survivre. N'attendons pas qu'elle prospère, mais elle peut rester ce qu'elle est; pour cela, il suffit que vous nous aidiez: c'est une condition absolument nécessaire.

L'avenir nous dira si nous pouvons continuer ou si nous devons mettre la clef sous la porte.

Gardons confiance, malgré tout.

Le rapport moral, sur la teneur

AMICALE DE CAMP DU STALAG II C  
68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9<sup>e</sup>)  
C.C.P. PARIS N° 5003-69

Bulletin d'adhésion

Je soussigné .....  
Nom ..... Prénoms .....  
Date et lieu de naissance .....  
Profession .....  
Adresse .....  
Mle de Stalag .....  
Kommando N° .....  
déclare adhérer à l'Amicale de Camp du STALAG II C et envoyer une cotisation de .....

Fait à ....., le .....  
Signature :

Cotisation minimum annuelle : 400 fr.  
(Suivant les possibilités de chacun.)

duquel personne ne demande la parole, est adopté à l'unanimité.

Le compte rendu financier

Manin demande alors au trésorier, Robert Tarin, de lire le compte rendu financier que nous reproduisons intégralement ci-dessous.

Suivant la tradition annuelle, je vous dirai que, pour la treizième fois, j'ai le plaisir et l'honneur de vous présenter le compte rendu financier de votre Amicale, pour l'exercice 1957, ce qui est une manière comme une autre de vous démontrer la stabilité de ma place en tant que ministre des Finances.

RECETTES

Cotisations	203.941
Dons	350
Reliquat sur fêtes	28.330
Remboursement prêt	20.000
	252.621

DÉPENSES

Secours	22.800
Postes	14.235
Journal	45.944
Prêts	55.000
Loyer	22.000
Divers	3.800
Quote-part U.N.A.C.	25.000
	188.779
Balance	63.842
	252.621

Cet excédent de recettes, s'ajoutant au solde créditeur, au 3-12-56, de Frs : 117.273, forme un crédit disponible, au 31-12-57, de Frs : 181.115

se décomposant comme suit :

C.C.P.	134.090
Espèces	47.025
	181.115

Comme toutes les années précédentes, vous voyez que la santé financière de votre chère Amicale est bonne, puisque nous nous maintenons toujours au même niveau.

Peut-être, cette année, les cotisations sont-elles en légère régression sur l'année précédente attendu que le nombre des adhérents s'est légèrement amenuisé mais cela est compensé par ceux qui restent fidèles et qui par leur générosité « bouchent les trous »; j'ajouterai même qu'en versement extra-comptable une certaine somme a été versée par des camarades lors de mon appel « Vous serez formidable » et, bien que peu aient répondu à cet appel, le montant recueilli a pu nous permettre de

rajeunir un peu notre « bureaucratie » (ce qui n'était pas du luxe) et acheter quelques meubles nécessaires.

Pour ceux qui sans motif sérieux ont préféré nous abandonner et laisser revenir le mandat avec la mention « Refusé », je leur dirai qu'ils ont eu raison de nous quitter, si c'était par la raison plûtôt qu'avec le cœur qu'ils étaient adhérents; je souhaite à ces derniers, qui ont la mémoire courte, de ne jamais avoir besoin des amis.

Certains nous ont quittés car ils jugeaient que notre action n'était pas assez vigoureuse et décisive; nous pensions quand même que l'Amitié, avec un grand A, aurait une plus grande résonance dans leur esprit et dans leur conscience; heureusement que certains conservent encore ce souvenir et j'en ai eu la preuve, lors de mon séjour dans la maison de repos où je me trouvais dans le Midi, en voyant avec quel empressement des camarades, non seulement venaient me voir et me gêner, mais m'apportaient royalement leur cotisation de 1958, alors que je n'étais que malade et non trésorier. A ceux-là, je dis merci de leur gentillesse, de leur accueil; ils visaient, à travers ma personne, l'Amicale tout entière.

M'excusant de ce petit aparté, revenons aux dépenses; en ce qui concerne les P.T.T., ce poste est toujours important, because les frais d'envoi de mandats par recouvrement et les frais de retour impayés.

Le journal ne figure que pour 46.000 fr., mais nous devons le dernier numéro de l'année par suite d'un retard apporté au règlement, « rebecause » mon éloignement malgré que les pouvoirs aient été transférés à votre président et la trésorerie magistralement tenue.

Le loyer est légèrement augmenté et la quote-part de l'U.N.A.C. est revenue à 25.000 frs contre 45.000 l'an dernier, à la suite de la suppression de l'indemnité supplémentaire provisoire que nous avions dû verser en 1956.

Pour ce qui est des prêts, nous nous demandons si nous devons maintenir ce poste, c'est-à-dire en accorder, bien qu'ils aient servi à des camarades loyaux et qui ont fait honneur à leur signature; mais, malgré les renseignements pris et la confiance que nous pouvions avoir, nous avons encore été

joués et abusés par certains; malgré des rappels réitérés nous n'avons obtenu aucune réponse ou simplement un retour de notre lettre avec la mention « N'habite plus à cette adresse ».

Hélas! il nous faudra passer certaines sommes par « Profits et Pertes », ce qui n'est pas réjouissant pour un trésorier, ni pour l'Amicale et nous fera réfléchir encore davantage à l'avenir pour la délivrance d'un prêt.

Dans l'ensemble, voyez-vous, votre trésorerie est assez à l'aise mais nous précisons tout de suite que notre but et notre désir ne sont pas de thésauriser, mais de répondre aux besoins de ceux qui honnêtement et sincèrement feront appel à nous.

Sur cette profession de foi, je vous dis, chers camarades, à l'année prochaine... Peut-être!...

Comme le rapport moral, le compte rendu financier a été adopté sans discussions.

Les questions diverses

Tarin demande, pourtant, qu'un débat s'engage sur un point tout particulier : la question des prêts.

Il est remarqué que beaucoup d'argent prêté doit être considéré comme perdu, la plupart des emprunteurs ne tenant pas leurs promesses. Il est, donc, proposé que les prêts soient transformés en secours non remboursables, mais, naturellement, inférieurs aux sommes susceptibles d'être demandées. Cela est accepté.

Tarin propose également d'envoyer un petit colis aux soldats d'Algérie, fils d'adhérents de l'Amicale. Cela leur montrera qu'on ne les oublie pas. Il est entendu qu'un article paraîtra dans le bulletin afin de demander aux parents de faire connaître les nom et adresse des bénéficiaires.

On passe alors au renouvellement du Bureau. Comme il fallait s'y attendre, l'ancien Bureau est reconduit dans son intégralité, personne ne demandant à s'y adjoindre.

Parmi les questions diverses, Tarin donne des nouvelles de Mme Pruneau, notre ancienne collaboratrice, partie diriger une maison d'enfants en Afrique Noire. On décide d'envoyer à Mme Pruneau une lettre que tous les présents signeront. Cette lettre portera une cinquantaine de signatures, car, petit à petit, l'assemblée s'est sensiblement renforcée.

La séance est levée à 12 h. 15.

Au banquet

Le banquet va suivre; on prépare les lots qui seront attribués aux enveloppes-surprises que l'on vendra tout à l'heure et puis... on boit l'apéritif.

Cinquante-cinq participants (soit deux de plus que l'année dernière) prennent place autour des tables disposées en fer à cheval. Il y a quelques abstentions, mais il y a aussi un certain nombre de nouveaux : nous citerons Kelman, Boursy, Couturie, Vaugois, Clairreaux, tous accompagnés, comme cela se doit.

Tout se passera très bien; nous aurons droit à l'allocution présidentielle habituelle, mais nous rendrons cette justice à Manin qu'il tiendra la promesse faite en commençant; il sera bref, ne voulant pas être ennuyeux et surtout pas passer pour un « raseur ».

Il saluera les présents, en particulier les nouveaux, rendant hommage à l'infirmerie de Stettin tout à fait bien représentée; il dira quelques mots sur l'activité de l'Amicale et remerciera les camarades et les maisons de commerce qui ont fourni des lots pour les enveloppes-surprises. Il lèvera, enfin, son verre à la santé de tous et à la vie de l'Amicale. Ce verre, d'ailleurs, — comme tous les autres, naturellement, — sera rempli de champagne par Legras, car notre camarade a, cette année comme tous les ans, offert une douzaine de bouteilles.

Le discours terminé, c'est la vente des enveloppes qui commence. Les vendeurs et vendeuses n'ont, vous vous en doutez, aucun mal à placer celles qu'on leur a confiées. Chacun, d'ailleurs, y trouve son compte, car rien de ce qui peut être gagné ne vaut moins de 150 francs... et cela rapporte 32.000 francs.

Enfin, Tarin, un papier à la main, demande que tous les convives, qui s'étaient un peu égaillés, reprennent leur place. C'est la surprise, la grande surprise, émuante — pour les intéressés, tout au moins.

En secret, notre trésorier, déjà bénéficiaire de la chose depuis l'année dernière, a mis tout en œuvre pour obtenir une récompense pour les autres membres du Bureau : c'est la médaille de la « Société pour l'Encouragement au Développement ». Il remet donc un diplôme et une décoration à Gustave Manin, Roger Gaubert et Boris Michaud.

Puis, l'émotion atteint son maximum lorsque Tarin annonce que Paul Ropagnol, que tous ceux qui sont allés à Tarnopol et à Rawaruskas connaissent bien, a obtenu les quatre décorations suivantes : la médaille du Combattant volontaire de la Résistance extra-métropolitaine, la médaille d'Interné résistant et les deux médailles du Combattant. Les quatre décorations sont, d'ailleurs, épinglées par ses soins sur la poitrine de notre valeureux camarade. On applaudit, on se congratule, on s'embrasse. Qu'il est doux d'être décoré en présence d'une cinquantaine d'amis!

Le banquet se termine; on va passer à la danse. Jeunes et... moins jeunes s'en donnent à cœur-joie jusqu'à 7 heures du soir.

On se sépare, enfin, en promettant de ne pas manquer le banquet de l'année prochaine.

A l'année prochaine, donc.

R. Gaubert.

ONT PAYÉ LEUR COTISATION

- FOILLIOT André
- BORIES Gabriel
- COSTEDOAT Roger
- SAUVEGRAIN Jean
- RABUTEAU Maurice
- ALAPHILIPPE Marcel
- CHIGNARDET Gaston
- GILON Bernard
- MAUREL Louis
- DELANOUE Marius
- CHALMIN Georges
- REUCHET Louis
- CALVET Jean
- ANGELLIAUME Marcel
- PONCHEL Elie

- THERS (Mme Vve)
- COLIN (Mme Vve)
- BLAEVOET Marcel
- PÉROT Pierre
- ERIMUND Jean
- BELTZER Maxime
- MORTIER Charles
- ALOUJES Louis
- LECUYER (Abbé)
- EON Pierre
- TASSEL (Abbé)
- SCHLIENGER Bernard
- DELANNE Jean
- QUINSON Gaston
- PENOT Léon

- GOUDET Roger
- LAVERDURE Georges
- LECOMTE Maurice
- LEQUY Paul
- LEGRAS Jean
- MAZZATEAU Pierre
- MINASSE Robert
- GUTZWILLER René
- PAUREAU Michel
- TARIN Robert
- MICHAUD Boris
- ARMAND Louis
- LECANUET Roger
- SIMONNOT Félix
- OPPERMANN Maurice

La correspondance coûte cher. A toutes vos lettres nécessitant une réponse, joignez un timbre pour celle-ci. Merci !

Pour travailler, il faut se connaître. Pour se connaître, il faut se voir. Pour se voir, il faut venir aux réunions.

REGROUPONS-NOUS !

Nous demandons à nos adhérents de bien vouloir nous seconder dans nos efforts de regroupement.

Que chacun remplisse et nous retourne la liste ci-dessous d'adresses qu'il a sûrement conservées du temps où l'on se faisait des promesses... que l'on n'a pas toujours tenues !

Nous enverrons, de la part de l'auteur de cette liste, un numéro d'Entre camarades à chacune de ces adresses et, ainsi, peu à peu, nous reconstituerons notre grande famille que la dispersion n'a pas désuni.

NOMS	PRENOMS	Kdo	ADRESSES

Imp. Montourcy, 4 bis, r. Nobel, Paris  
Le gérant : Roger GAUBERT